

Département de la Haute-Loire

Arrondissement D'YSSINGEAUX

Communauté de Communes LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

REUNION DU 27/01/2026
DECISION N° 20260127_B_008

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL, Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Yves BOMPUIS, Christine BONNEFOY, Martine GINET,

Était excusée représentée : Nathalie JOLIVET: Pouvoir donné à M. VIAL

Étaient excusés : Emmanuel SALGADO, Patrick Bruno MARCON

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du 18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme :
Objet : Aide financière façade Mme GARNIER – Saint Just Malmont

Le Bureau,

N° 20260127_B_008

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Décide d'octroyer d'une subvention de 500 € à Mme GARNIER pour la réfection de sa façade commerciale et sur la signature de la convention d'attribution. Cette subvention représente 10% du montant TTC de travaux limité à 500€ pour les rez-de-chaussée commerciaux, subventionnables par l'aide façade commerce mise en place par la Communauté de communauté de communes Loire-Semène dans le cadre de l'OPAH,
- Valide la signature de la convention précisant les montants d'intervention et le règlement et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention,
- Charge Monsieur le Président de notifier cette décision d'attribution au porteur de projet concerné.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 27 janvier 2026

Le Président



Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20260127-20260127_B_008-AU
Reçu le 06/02/2026